

Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Bilan des activités 2020

Fin 2020, l'association boucle sa deuxième année d'existence.
Voici en bref, la plupart des activités menées au cours de l'année.

Axe 1 : Le soutien aux accidentés du travail, et à leur entourage

- Présence aux côtés d'Anthony à l'audience du Pôle social Lille. (20 janvier 2020)
- Rassemblements devant le Pôle social de St Briec pour la reconnaissance de faute inexcusable des employeurs dans le cadre de l'accident de Quentin. (13 février et 1^{er} octobre 2020)
- Présence aux côtés de Jean-Marc à l'audience du Pôle social de Toulon. (6 mars 2020)
- Publication d'un témoignage vidéo de Jean-marc sur son accident et ses conséquences.
- Mise à jour de la liste des accidents mortels : 25 morts depuis 2006 !
- Soutien et présence auprès de Valérie, Frédérique, Marion, Fanny, Anna, Martine, Émilie, Maryse proches de cordistes morts au travail.
- Soutien auprès de Xavier, Anthony, Raphaëlle, François, Adrien, Jean-Marc, Frédéric accidentés au travail.

Axe 2 : Le soutien aux salariés dans les conflits liés au travail

- Conseils et/ou intervention dans les conflits avec leur employeur pour Kate, Pierre, Bob, Franck, Victor, Anthony, Zvek, Nicolas, Fred, John, Jules, Jaurès, Aurélien, Émilie, Philémon, Sandra, Antoine, Santiago, Rodolphe, Alban, Fabien, Hervé, Solenn, Nicolas, Martin, Quentin, Stéphane.
- Soutien dans le cadre d'un conflit collectif sur le chantier de la Tour Eiffel.
- Diffusion d'éléments de droit du travail sur le blog et les réseaux sociaux :
 - Cadre juridique sur la fourniture des EPI.
 - Cadre juridique du droit de retrait (et son application face au Covid-19).
 - Conseils pratiques face pic épidémique et le maintien des chantiers du BTP.

Axe 3 : En amont, l'implication dans la défense des conditions de travail

- Interventions auprès du SFETH.
- Interventions auprès de la DGT.
- CAMPAGNE EPI/IGD (sur la fourniture des EPI et les règles d'indemnisation des IGD) :
 - Envoie massif d'un courrier de rappel des obligations des employeurs (800 entreprises et 40 agences d'intérim employant des cordistes) en copie aux antennes départementales correspondantes de l'inspection du travail. (1^{er} février 2020)
 - Action « coup de poing » auprès d'agences d'intérim marseillaises. (21 février 2020)
 - Publication d'une vidéo de cette action « coup de poing ». (20 avril 2020)
 - Diffusion de deux jugements des prud'hommes condamnant des employeurs pour non fourniture des EPI et non respect des règles d'indemnisation des IGD. (17 et 20 juin 2020)
 - Diffusion d'une fiche à faire remplir en cas d'EPI fournis par un salarié. (24 juin 2020)
 - Réunion à Gardanne avec les responsables d'agences SETT Intérim. (29 juin 2020)
Successivement, certaines grosses entreprises des travaux publics acceptent de fournir les EPI à tous leurs intérimaires. (deuxième semestre 2020)
 - Lancement d'un projet de convention inter-agences d'intérim pour mettre un terme au non-respect de la fourniture des EPI. (dès septembre 2020, toujours en cours)

Axe 4 : La collecte et le partage d'informations

- Animation et alimentation du blog.
- Animation de la page facebook de l'association.
- De nombreux éléments de droit fournis par des inspecteurs du travail.
- Diffusion de ces éléments de droit du travail sur le blog et les réseaux sociaux.
- Ré-édition et diffusion du livre *Chroniques sur cordes*.
- De nombreux articles de presse et de reportages dans les médias, portant notre parole critique.
- Co-organisation du FESTI'CORDES : week-end festif de rencontres et d'animations autour des métiers de le corde. Annulé pour cause de mesures sanitaire.
En reprogrammation pour 2021.

Vie de l'association

- Réunions locales de cordistes à Marseille, Lille, Rennes.
- AG annuelle dans la Drôme le 10 octobre 2020.